



## Reintergration dans la nationalite francaise

Par **sanae**, le **28/04/2008** à **13:19**

Bonjour,

Mon père est né en 1948 en Algérie sous le drapeau français.

A son arrivée en France, en 1967, il a du demander un titre de séjour car son père a refusé sa nationalité française.

Aujourd'hui, quelles sont ses possibilités de démarches de réintégration dans la nationalité française ?

Doit t-il faire appel à un avocat ou existe t-il un recours plus simple?

Cordialement.

Sanae SEDDIKI  
06 09 76 64 67